

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025 à 20H
au siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE (à compter de la délibération n° 2025/001)

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danielle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Sébastien BRIAND à Nathalie BULEUX, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE (à compter de la délibération n° DEL202/001), Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Pascale MEROTTO

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	SENS DU VOTE
	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2024	A l'unanimité
2025/001	Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030	25 voix pour 1 abstention
2025/002	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Attribution de subventions	A l'unanimité
2025/003	Solidarité avec la population de Mayotte	A l'unanimité
2025/004	Association Initiative Grand Annecy - Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens financiers 2025-2027	A l'unanimité
2025/005	Service mutualisé dédié à la gestion administrative et financière des ASA - AFP – SIPB : Intégration de l'AFP du Grand-Bornand	A l'unanimité
2025/006	Acquisition d'une parcelle de terrain contiguë à l'Alpage école	A l'unanimité
2025/007	Approbation de la convention pour la gestion et la vente de titres de transport à la gare routière de Thônes par la CCVT, en tant que dépositaire d'Alpbus	A l'unanimité
2025/008	Adhésion à la centrale d'achat du transport public	A l'unanimité
2025/009	Approbation du tarif du service de location de vélos à assistance électrique	A l'unanimité
2025/010	Approbation de la convention de délégation de compétence pour la prise en charge du transport des élèves inscrits au périscolaire dans le cadre du RPI des communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval	A l'unanimité
2025/011	Soutien au commerce de proximité avec point de vente et vitrine – Attribution d'une subvention pour la reprise du salon de coiffure « Tif Tif » sur la Commune de La Clusaz	24 voix pour 2 voix contre
2025/012	Soutien au commerce de proximité avec point de vente et vitrine – Attribution d'une subvention pour le développement de l'enseigne Mountain Coffee sur la Commune de Thônes	24 voix pour 1 abstention 2 voix contre
2025/013	Annecy Mountains – Approbation de la convention avec la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour la participation financière à l'observatoire de l'activité touristique	A l'unanimité
2025/014	Annecy Mountains – Approbation de la convention avec le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis pour la participation financière à l'observatoire de l'activité touristique	A l'unanimité
2025/015	Annecy Mountains – Approbation de la convention avec l'Office de tourisme intercommunal « Thônes Cœur des Vallées » pour la mise à disposition de personnel	A l'unanimité
	Décisions prises par Monsieur le Président au titre des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales	A pris acte

Affichée et publiée le 31 janvier 2025

Le Président

Gérard FOURNIER-BIDOZ

